



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : ACTION SOCIALE
42) Prestations Enfance
Remises gracieuse de dette
B/ Mme C.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_42B-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 0

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 0

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



ACTION SOCIALE

42) Prestations Enfance
Remises gracieuse de dette
B/ Mme C.

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2541-12,

vu la circulaire n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

vu sa délibération du 4 avril 2024 relative à l'adoption du budget prévisionnel 2024,

vu sa délibération du 22 juin 2023 à la tarification des activités (hors culture) avec et sans quotient familial pour la période 2023/2024, en lien avec le service municipal pôle familles,

considérant que Madame KY CHHIV Kéo, décédée le 12 janvier 2023, élevait seule sa fille,

considérant que sa fille a bénéficié de prestations familiales facturées à 652,60 euros non payées,

considérant qu'il est proposé la remise gracieuse de cette dette passée en perception au Trésor Public,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : ANNULE la dette de Madame KY CHHIV Kéo (épouse LASMER), décédée le 12 janvier 2023, pour les prestations facturées d'un montant de 652,60 €.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE - 8 JUIL 2024
RECU EN PREFECTURE
LE - 8 JUIL 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE - 8 JUIL 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_42B-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024